

| PETIT-LANDAU |

Les roseaux ont fait leur travail

Il y a cinq ans, six bacs destinés à collecter et traiter les boues avaient été installés à la station d'épuration de Petit-Landau. Le curage de deux d'entre eux vient d'avoir lieu. Une première dans le département pour ce type d'installation.

Textes et photos : Bernard Stich

Dans l'obligation de se mettre en conformité avec la loi sur l'eau, la commune de Petit-Landau avait entrepris des travaux à la Step (station d'épuration).

Parmi les modifications, un nouveau système de traitement des sédiments. L'équipe municipale, dirigée par le maire Armand Le Gac, a opté pour la mise en place de bacs plantés de roseaux pour déshydrater les boues. Un procédé qui répond à une préoccupation environnementale (il n'est pas fait appel à des produits chimiques) et un choix économique aussi (tout est traité sur place).

Le curage vient de se dérouler sous l'œil attentif de Sabine Antony, du SMRA 68 (Syndicat mixte de recyclage agricole du Haut-Rhin) et de Florent Kull-

mann, de la société SEDE Environnement, prestataire retenu. Une opération apparemment anodine, mais qui nécessite de la vigilance à tous les stades du processus.

« Ce que nous épandons aujourd'hui ressemble à du fumier. Mais, là, la provenance n'est pas animale mais humaine et cela change presque tout. » Notamment en termes de réglementation. Une autorisation préfectorale a été nécessaire avant de commencer les travaux.

À l'instar de Petit-Landau, d'autres communes du Haut-Rhin se sont équipées de filtres plantés de roseaux pour les boues : Fislis, Munchhouse, Montreux-Vieux, Seppois-le-Bas et Vieux-Ferrette. Sabine Antony anime d'ailleurs un groupe d'élus lancés dans ce type de structures.



Les boues de la station d'épuration sont acheminées vers des bacs en béton plantés de roseaux.

Photo L'Alsace

Des boues surveillées



La qualité des boues est analysée régulièrement. Des prélèvements par carottage sont effectués.

Photo L'Alsace

Les boues provenant du traitement des eaux usées arrivent à l'état liquide dans les bacs. Avant épandage, il s'agit de les rendre assez solides. Il faut donc les sécher. Les roseaux entrent en action. Leur tige joue un rôle de drainage, de percolation. « Ici, pas besoin de faire appel à une centrifugeuse mécanique, explique la technicienne du SMRA68. Une économie pour la collectivité. »

Les boues s'accumulent progressivement tout en étant humidifiées par

un circuit fermé. Le processus de minéralisation est scruté, mais surtout la qualité des boues est sous haute surveillance. « Petit-Landau a voulu que soit vérifié chaque année leur état, alors que ce n'est pas une obligation », précise Sabine Antony. Sont surtout recherchées les traces de métaux lourds (mercure, plomb...). Leur présence constituerait un obstacle à l'utilisation des boues en agriculture. « Je suis confiante. Il y a une réelle prise de conscience des populations face à ces risques », estime Sabine Antony.

Deux bacs curés

Les boues de deux bacs ont été réparties dans les champs. Avant cette opération, le processus d'humidification a été arrêté il y a quatre mois environ.

« On aimerait que cela soit le plus sec possible. De plus, on est en été ; sur les sols, le soleil continuera de les assécher », explique Florent Kullmann.

Tout n'est pas enlevé. « On laisse

environ un mètre pour que la vie bactérienne puisse reprendre avec ajout d'eau. Pas besoin de replanter de roseaux non plus. Les racines sont là et d'ici deux semaines, les jeunes pousses pointeront. »

Chaque bac stocke environ 20 tonnes de boues. Rapporté à Petit-Landau, cela se traduit par une production de 30 tonnes par an en moyenne.



Après analyse, les boues de deux bacs peuvent être utilisées pour l'agriculture.

Photo L'Alsace

Un épandage sous contrôle



L'épandage est strictement réglementé.

Photo L'Alsace

Un tracteur est venu chercher les boues. « Là aussi, c'est une économie. Pas besoin de les emmener à un centre de compostage par exemple », note Sabine Antony.

La surveillance reste de mise. « On vérifie tous les dix ans minimum l'impact sur les sols. » Les réglementations sont strictes. « À 100 m des habitations, à 35 m

des cours d'eau et points d'eau et pas dans le périmètre de captage. »

Une des craintes des agriculteurs, c'est de voir des roseaux ou autres végétaux pousser dans leurs champs. « Au moment de l'épandage, le broyage doit être maximum pour éviter cette reprise des rhizomes », note le représentant de SEDE Environnement.